Cours de Farie Correlloy-New

Sur ma page Boulot il est inscrit ceci :

**» Le ministre de la culture a fixé le contenu des cours pour cette formation :**  
PROGRAMME SCOLAIRE RÉGISSANT LE MÉTIER DE PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ  
Modifié par Lagon\_CARIBBEAN\_  
  
Durée des études : 5 ans  
Durée en cours long : 10 ans  
  
Obligations du professeur envers ses él­èves:  
- Présenter et expliquer le fonctionnement du métier .  
- Distiller des conseils en partageant votre expérience du métier.  
- Libre à vous d’ajouter d’autres exercices : simulations de situations, jeux, etc. afin de leur faciliter l’apprentissage du métier  
- Les élèves sortant de votre cours doivent être des professeurs accomplis !  
- Bien faire comprendre qu'un professeur se doit d'avant tout, de donner des cours de sa matière, de faire MINIMUM 5 QUESTIONS pour un EXAMEN FINAL, de veiller à valider ou non les diplômes de ses élèves (un recalement abusif est interdit)  
- Vous vous devez de faire apprendre a vos élèves les lois concernant ce métier !  
- Bien expliquer que Le ministre de la culture à le droit de demander les cours des professeurs et qu'ils doivent absolument donner leur travaux afin de facilitez le travail au ministre

Cours Prof d’Université ☺

*Colorié , corrigé par Farie Correlloy-New*

|  |
| --- |
| ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)***  ***Loi*** [***HENRY Boulette***](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=88870) ***N° 225 (adoptée) :***  **Examen de fin d’année** |
|  |
| **Rappel de la loi BOMINO Charmila n°43 : « Droits et devoirs des professeurs »**  Devoirs du/de la professeur(e) : **-** Créer des examens complets à la fin de chaque année.Les examens de « en cours d’années » ne sont pas obligatoires à faire passer.Le minimum de questions pour un examen de fin d’année est limité à 5.Je ne ferais pas passer d’examen(s) en cours d’année. **-** Suivre les contenus obligatoires indiqués dans le programme scolaire officiel.En cas de nécessité , des ajouts pédagogiques peuvent être ajoutés. **-** Tout professeur(e) a donc l'obligation de créer des examens adéquats à son enseignement comportant 5 questions minimums.Chacun de mes examens finaux comporteront 5 questions.  **-** Les examens ne correspondant pas à ces deux critères sont irrecevables ! Par exemple , en aucun cas, un(e) professeur(e) n'a le droit de recaler un(e) élève sur des questions hors-sujets (musique , information(s) privée(s) , etc.).Ne vous inquiétez pas , ce ne sera pas mon cas.  \* Dans le cas contraire, l'élève pourra porter plainte contre son/sa professeur(e) avec une capture d'écran de l'examen en question ainsi que du Journal de bord indiquant le redoublement.   ----- Peines requises pour le/la professeur(e) : Dédommagement des études , 500 euros d'amende , obligation de changer les questions , 3 heures de prison si les questions comportent des propos vulgaires.(\* Si récidive : Retrait du diplôme , 1000 euros d'amende et remboursement des études.)  ***Loi vérifiée par Adrien BATTLE le 02/10/11*** |

|  |
| --- |
| ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)***  ***Loi*** [***BOMINO Charmila***](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=10048) ***N° 42 (adoptée) :*** |
| **Droits et devoirs des étudiant(e)s** |
| => Alinéa 1 : Devoirs de l’étudiant(e)  **-** Être présent(e) au cours de son/sa professeur(e).En cas d'impossibilité , prévenir le/la professeur(e) au moins 6h à l'avance. **-** Répondre le plus vite possible à un courrier urgent de son professeur.  **-** En cas d'échec à un examen , prévenir le/la professeur(e) par message , car celui (celle)-ci n’a aucun autre moyen de le savoir. **-** Remplir son examen de fin d’année le plus vite possible après l’envoi de celui-ci **-** Consulter le plus souvent possible son suivi des études afin de voir qu’aucun de ses examens ne soit en attente.  => Alinéa 2 : Droits d’un(e) étudiant(e)  **-** Réclamer des cours écrits à son/sa professeur(e) s’il a du mal à suivre. **-** Demander à son/sa professeur(e) des cours de soutien. **-** Quitter un cours précipitamment s’il/elle donne une raison valable à son/sa professeur(e).Si vous n’avez pas de raison(s) valable(s) , vous êtes définitivement exclus de mon cours. **-** Demander les conditions nécessaires à son/sa professeur(e) pour obtenir son diplôme.  -----Peines requises : Avertissement venant du/de la professeur(e) et si cela persiste , il/elle sera renvoyé(e) de ses études.  *Loi mise à jour par Macaron Ronron le 17/01/2014* |
|  |
| ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)*** |
| |  | | --- | | **Loi** [**BOMINO Charmila**](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=10048) **N° 43 (adoptée) :** | | **Droits et devoirs des professeur(e)s** | | => Alinéa 1 : Devoir des professeur(e)s  **-** Inscrire , de façon bien claire dans sa page MÉTIER , ses horaires de cours.Si le/la professeur(e) ne donne pas de cours , il/elle doit écrire : ‘’ Par messagerie ‘’ et/ou ‘’ Par commentaire sur votre profil ‘’ et envoyer un message avec la formation à suivre. **-** Donner des cours à ses élèves ou d'envoyer de l'information par message **-** Aviser les étudiant(e)s d'un(e) absence au cours (s’il y a des cours pas par Messagerie) au moins 6h à l'avance **-** Suivre les contenus obligatoires indiqués dans le programme scolaire officiel. **-** Créer des examens complets à la fin de chaque année. Les examens de « En cours d’années » ne sont pas obligatoires.Ces examens doivent contenir au moins 5 questions.Il n’y en aura pas. **-** Valider les diplômes le plus vite possible.Maximum 1 an Francopolien (3 jours réels).  => Alinéa 2 : Droits d’un(e) professeur(e) **-** Suivre le programme scolaire de la manière dont il/elle le souhaite en respectant les conditions obligatoires. **-** Renvoyer un(e) élève qui n’a pas rempli son examen de fin d’année 3 jours après la date prévu de son examen.\* Cependant , avant de le renvoyer , le/la professeur(e) doit envoyer un message à l’élève en question 24h à l'avance.  **-** Si un(e) professeur(e) donne des cours dans sa salle de classe , il/elle peut renvoyer un élève qui , au bout de la troisième année d’études , n’est jamais venu en cours sans avoir donné de raisons valables.Je ne donne pas de cours en salle de classe. **-** Refuser un(e) élève arrivant trop en retard à son cours. Je ne donne pas de cours en salle de classe.  *\*\* Note de moi : Aucune ‘’ récupération ‘’ ne sera donnée.* **-** Un(e) professeur peut renvoyer et porter plainte contre un(e) élève ayant un comportement déplacé lors d'une heure de cours (messages insultants , racistes , diffamatoires , orientés sexuellement etc...). Je ne donne pas de cours en salle de classe. ----- Peines requises **:** Remboursement des 300 euros à son élève ET \* Si récidive : Retrait du diplôme.  *Loi mise à jour par Macaron Ronron le 17/01/2014* | |  |     ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)***  ***Loi*** [***HENRY Pensée***](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=68938) ***N° 204 (adoptée) :*** |
| **Professeur mort ou inactif** |
| ALINÉA 1 :  Professeur(e) mort(e) :  \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*   **-** Tout élève dont le/la professeur(e) est mort(e) dans la discipline peut demander : \* Soit le remboursement de ses études Preuves : Imprim écran de la page « Suivi des études » et de la page « Professeur(e) décédé(e) ». \* Soit l'attribution du diplôme , à la fin des études , si l'élève est recalé(e) à la fin de ses études. Preuve : Imprim écran de la page « Suivi des études » , où est indiqué « Recalé(e) » à la suite de la validation de toutes les années.  ----- À défaut (pour les têtes en l'air) : Imprim écran du Journal de bord où est indiqué que le/la professeur(e) a accepté l'inscription de l'élève et de la page « Professeur(e) décédé(e) »  ----- Peine(s) requise(s) : Aucune(s)  ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)***  ***Loi*** [***HENRY Pensée***](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=68938) ***N° 204 (adoptée) :***  **Professeur mort ou inactif**  ALINÉA 2 :   Professeur(e) inactif(ve) :  \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*   **-** Si le/la professeur(e) est inactif(ve) , après son examen final , l’élève devra en informer son/sa professeur(e) pour que celui (celle)-ci valide son diplôme  \* Dans ce cas , le/la professeur(e) se doit de valider le diplôme dans les 1 an (3 jours réels) suivant la date du courrier.   **--**  \*Si le professeur ne valide pas dans les 1 an , l’élève pourra porter plainte contre son/sa professeur(e)   Preuve : Imprim écran du courrier de demande de validation  ----- Peines requises : Remboursement des études ou validation du diplôme par le/la Juge suprême ET retrait du diplôme si récidive.\* Attention , si y a don de diplôme on ne fait pas de procès.  (Loi modifiée le 31/08/14 sous le gouvernement Boulette Henry) |
|  |

|  |
| --- |
| ***~ Code A = Code administratif (régit par le/la Ministre de la culture)***  ***Loi*** [***BAKOU Baalberith***](http://www.francopoly.com/jeu/profil.php?id=65066) ***N° 159 (adoptée) :*** |
| **Recalement Abusif** |
| * Tout(e) professeur(e) ayant recalé un(e) élève se doit de l’informer de la raison du recalage par message.Le recalage doit être logique. \* À l'issu du procès où le/la professeur(e) est jugé(e) coupable d'avoir recalé l'élève pour des raisons non valables , le/la juge qui instruit l'affaire se doit de faire intervenir le/la Juge suprême pour qu'il/elle accorde le diplôme de la discipline enseignée à l'élève victime du recalage abusif.   Preuve du/de la plaignant(e)  **-** Impression écran du Journal de bord pour prouver que le/la plaignant(e) à bien été recalé(e).   Preuve de l’accusé(e) (la/le professeur(e)) **-** Impression écran du message envoyé pour prouver l’envoi du message.  Peines pour le/la professeur(e) (l’accusé(e)) \* 500 euros d’amende , 3 heures de prison , dédommagement du prix de l’inscription.  **\*Si récidive : Retrait du DCAU enseigné.**  (Loi modifiée le 31/08/2014 sous le gouvernement Boulette Henry) |
|  |

**Autres**

* Il y a 5 examens finaux de possibles , 5 examens en cours d’année de possibles.
* Pas d’âge minimal pour s’inscrire à un DCA.
* Vous gagnerez le salaire fixé par le/la Ministre de la culture et 25% des frais de scolarité de chaque personne qui s'inscrit.

\*Message de la professeure\*

Maintenant que vous avez toutes les lois concernant les études et l’enseignement (il n’y a rien à ce sujet dans les autres catégories de lois) , je vous invite fortement à consulter ce message lors de vos examens.

Concernant le fait que je dois vous faire un avertissement 24 heures à l’avance avant de vous sortir de mon cours , si je vois qu’il vous reste 2 jours pour remplir votre examen , vous aurez un avertissement , ainsi que lorsqu’il ne restera que 1 jour.L’avertissement de plus est simplement pour vous aider ^^

Si à la mise à jour du 3e jour rien n’a été fait , vous êtes dehors.

Je suis très souvent connectée , ne vous gênez pas pour poser toutes vos questions.Je ne juge pas et je suis une professeure sérieuse.Concernant les ‘’ (e) ‘’ etc. comme vous avez pu lire dans les lois (féminisation des mots) , cela vient de moi.Tout était au masculin et je me suis dit qu’il ne faut pas oublier les mademoiselles $ :

Si vous voyez des endroits où les mots sont restés masculins , faite-le savoir et j’incluerai le féminin (c’est important pour moi) ^^

Si jamais je reçois une ou des balle(s) parce que je vous refuse votre diplôme , que je vous sort du cours ou autre , vous serez démasqué et soupçonné en #1 ;) À bon entendeur(euse).

Laissez-moi un peu de temps , je ne suis pas parfaite et c’est la première fois que je suis une professeure ^^’’

Le DCA Université est nécessaire pour être professeur(e) , que ce soit Prof de LetCom , d’Université , de MJ ou autre.Le DCA Université est le diplôme de base.Ensuite (ou avant , à votre choix ) , vous devrez faire le diplôme de la spécialisation de votre choix (exemple : DCA de Venart qui mène au métier général de styliste , coiffeur(euse) et artisan(e)).En final , vous faites un cours encore plus spécifique : exemple DCAU de Stylisme , DCAU de Coiffure ou DCAU de Venart qui est beaaaaaucoup plus long , mais c’est après ce DCAU que vous serez Prof ^^ Pigé ? :P Il faut donc 3 diplômes pour être Prof :P

\*Exception : Prof d’Université il faut juste DCA Université et après le DCAU Université (comme moi ^^) sauf que vous n’aurez aucune spécialisation.

**Ah oui , un dernier mot , mon nom de famille c’est Correlloy-New , pas Correlloynew , Correloynew , Correloy-New , Coreloy-New , Coreloynew ou Correloynew -.-‘’ Il y a deux L , deux R et un - .Merci d’en prendre compte.**

Bienvenue à mon école pour une durée de 5 ans :D

Farie